AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METZ MÉTROPOLE

COMMUNE D'ARS-SUR-MOSELLE

PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° PT 01/2019 du 21/01/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ARS-SUR-MOSELLE.

La procédure de révision allégée n°1 du PLU a pour objet de :

1/ Adapter le règlement graphique du PLU au niveau de la rue Jean-Moulin en redessinant les contours de la zone à urbaniser afin de réorganiser le secteur et permettre la réalisation d'une opération de logements. Il s'agit également de créer un sous-secteur (Nj1) permettant la construction d'abris de jardins, de piscines et de locaux techniques nécessaires à leur fonctionnement ;

2/ Corriger le règlement graphique concernant les parcelles 307 et 311 situées rue Jean-Moulin pour lesquelles la zone naturelle s'adosse en limite des habitations existantes ;

3/ Corriger le règlement graphique concernant la parcelle 385 située rue Pierre-de-Coubertin qui a été intégrée à la zone à urbaniser (AU) et qui aurait dû rester classée en zone urbanisée (U) puisque celle-ci est déjà desservie par les réseaux.

Monsieur Hervé DANIEL, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations dans les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3;
- à la Mairie d'Ars-Sur-Moselle, 1 Place Franklin Roosevelt, 57130 ARS-SUR-MOSELLE, pendant une durée de 31 jours consécutifs, DU 11 FÉVRIER 2019 AU 13 MARS 2019 INCLUS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante : <u>revision-allegee-arssurmoselle@mail.registre-numerique.fr</u>

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, siège de l'enquête publique, les :

- lundi 11 février 2019 de 10h00 à 12h00,
- vendredi 8 mars 2019 de 15h00 à 17h00,
- mercredi 13 mars 2019 de 15h00 à 17h00.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants : www.ville-arssurmoselle.fr et www.ville-arssurmoselle.fr et www.ville-arssurmoselle.fr et www.ville-arssurmoselle.fr et www.ville-arssurmoselle.fr et www.registre-numerique.fr/revision-allegee-arssurmoselle.fr et www.registre-numerique.fr/revision-allegee-arssurmoselle.fr et www.registre-numerique.fr/revision-allegee-arssurmoselle.fr et www.registre-numerique.fr/revision-allegee-arssurmoselle.fr et www.registre-numerique.fr et www.registre-nume

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également tenus à la disposition du public sur le site internet de Metz Métropole et de la commune pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par Metz Métropole, autorité compétente en la matière.